



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1678

Etats des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux -
Année 2021

Direction de la Commande Publique

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRÉRY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1678 - ETATS DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX -
ANNEE 2021 (DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Cadre juridique :

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que la Présidente de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) présente annuellement, au Conseil municipal, les travaux de l'année précédente.

Ces travaux ont porté, en 2021, sur l'examen des rapports des délégués de service public et du rapport de la régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale « Halle Tony Garnier ».

Ainsi, la CCSPL s'est réunie pour permettre aux délégués de présenter leur rapport d'activité et de dialoguer avec ses membres.

Le 1^{er} avril 2021, la CCSPL a :

- approuvé son règlement intérieur ;
- examiné les rapports d'activités suivants :
 - o du casino de Lyon pour la saison 2018-2019 ;
 - o du Transbordeur pour la saison 2019-2020 ;
 - o de la Halle Tony Garnier pour l'année 2019 ;
 - o de la fourrière automobile pour l'année 2019.

Le 30 novembre 2021, la CCSPL a examiné les rapports d'activités :

- du casino de Lyon pour la saison 2019-2020 ;
- de la fourrière automobile pour l'année 2020 ;
- de la Halle Tony Garnier pour l'année 2020 ;
- du Transbordeur pour la saison 2020-2021.

Les éléments clés de ces rapports d'activité sont détaillés ci-après.

II- Rapports annuels des délégués de services publics :

1) Délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Lyon

Titulaire : SAS Grand casino de Lyon - contrat du 01 avril 2010 au 31 août 2019
Saison 2018 – 2019

L'activité effectuée sur la saison 2018-2019 est bonne : le chiffre d'affaires est de 17 millions d'euros avec une augmentation de 5 % pour l'activité « jeux ». Concernant le

« hors-jeux », grâce à l'espace restauration « l'Acacia », le chiffre d'affaires avoisine 1 million d'euros (en hausse de 18% par rapport à l'exercice précédent).

Avec un produit brut réel des jeux de 37 538 097 euros, l'établissement se classe à la 12^{ème} place du classement national des 202 casinos autorisés et en exploitation.

Notons que le casino a subi une baisse de 23,60 % du produit brut en lien avec le jeu « Texas Hold'em Poker » (soit une perte de 245 793 euros) suite à l'ouverture d'un tripot à Lyon en mars 2019. Ce dernier a été démantelé le 8 octobre 2019.

Le casino a versé 233 800 euros au profit d'associations culturelles lyonnaises (32 associations et établissements culturels lyonnais concernés) et 840 000 euros pour des manifestations artistiques de qualité (festival Lumière, Biennale d'art contemporain,...).

Actions menées par le casino :

- liées à la sensibilisation des joueurs contre les addictions aux jeux (formation du personnel) ;
- en matière d'éco-responsabilité : réduction de la consommation d'électricité et d'eau, journée de collecte des déchets.

Titulaire : SAS Grand casino de Lyon - contrat du 01 septembre 2019 au 31 août 2028

Saison 2019 - 2020

L'activité de la saison 2019-2020 a été en baisse. L'établissement a été fermé pendant 103 jours au cours de cet exercice, en raison du contexte généré par la crise sanitaire. Le chiffre d'affaires s'élève à 12,6 millions d'euros, soit une baisse de 26,49% par rapport à l'exercice précédent.

Pour l'activité « hors-jeux », l'établissement réalise un chiffre d'affaires à la clôture de l'exercice de 594 803 euros contre 998 153 euros, soit une baisse de 40,41%, toujours en raison du contexte généré par la crise sanitaire.

Malgré un produit réel des jeux de 26 778 656 euros, l'établissement se classe à la 12^{ème} place du classement national sur 202 casinos autorisés et en exploitation.

Le casino a versé 300 000 euros au profit d'associations culturelles lyonnaises (16 associations et établissements culturels lyonnais concernés) et 465 000 euros pour des manifestations artistiques de qualité.

Actions menées par le casino :

- pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (relampage, équipement moins énergivore et formation des collaborateurs) ;
- pour lutter contre le financement du terrorisme et de blanchiment d'argent ;
- pour lutter contre les addictions ;
- pour numériser le registre des réclamations.

2) Délégation de service public pour l'exploitation de la salle de spectacle du Transbordeur

Titulaire : SAS Transmission - contrat du 01 juillet 2015 au 30 juin 2020

Saison 2019-2020

La saison 2019-2020 a été marquée par l'arrêt total de l'activité de la salle entre le 12 mars 2020 et le 30 juin 2020 (date de clôture de l'exercice).

Soixante artistes locaux étaient programmés, seuls deux artistes lyonnais se sont produits dans la salle.

Cette fermeture a entraîné une perte de 73 000 euros. Afin de soutenir ce secteur, l'Etat et le Centre National de la Musique (CNM) ont apporté leur soutien (prêt, chômage, fond d'urgence). La ville de Lyon a également exonéré le délégataire de sa redevance fixe, sur la période du 15 mars au 31 décembre 2020, soit 11 800 euros HT et elle a maintenu son soutien à hauteur de 30 000 euros TTC aux artistes locaux, afin que ces derniers puissent se produire sur les saisons suivantes (du 01 juillet 2020 au 29 juin 2025).

Actions menées par la société SAS Transmission :

- accueil d'artistes en résidences, tournages et enregistrements de vidéo-clip ;
- mise en place d'un site internet permettant de diffuser les concerts et des podcasts.

Titulaire : SAS Transmission - contrat du 01 juillet 2020 au 29 juin 2025 Saison 2020-2021

Sur la période 2020-2021, en termes de qualité du service, il est à souligner une activité très perturbée liée à la crise sanitaire qui a imposé une fermeture du bâtiment sur quasiment toute la saison et jusqu'à fin mai 2021. Seuls quatre spectacles, dont deux représentations du théâtre du Point du Jour et deux concerts ont pu être accueillis (dans le respect des protocoles sanitaires).

Pour mémoire, le Transbordeur, lors de la dernière pleine saison d'activité en 2018-2019, avait pu assurer 178 dates, dont 161 concerts et pour une fréquentation de 141 609 spectateurs.

La ville de Lyon a accordé une exonération de la redevance fixe, sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, soit 7 500 euros HT, et elle a maintenu son soutien à hauteur de 46 000 euros TTC aux artistes locaux, afin que ces derniers puissent se produire sur les saisons suivantes.

Chiffres clés :

	Saison 2020-2021	Saison 2019-2020
Chiffre d'affaires	21 149 euros	1 279 892 euros
Résultat net	86 368 euros	-72 857 euros

Actions menées par la société SAS Transmission :

- aménagement extérieur et intérieur : parking et végétalisation, rampe d'accès pour personne à mobilité réduite (PMR) ;
- amélioration des éclairages dans le cadre des actions de développement durable.

3) Délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile de Lyon

Titulaire : Enlèvement Gardiennage Service (EGS) - contrat du 01 août 2019 au 31 juillet 2024

Année 2019

La société EGS, filiale d'EFFIA Stationnement, exploite le service public de la fourrière automobile de la ville de Lyon dans le cadre d'un contrat de délégation de service public autorisé par délibération du conseil municipal en date du 1^{er} juillet 2019. Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans. La période concerne l'exercice commencé le 1^{er} août 2019 et clos le 31 décembre 2019, qui est donc la première année d'exercice comptable pour EGS, délégataire qui succède à l'entreprise CTDA-AAL.

Au cours de ces cinq mois, EGS a effectivement mis en fourrière 7 099 véhicules, en a restitué juste avant enlèvement 238, et déplacé 331.

5 986 véhicules ont été rendus à leur propriétaire et 780 véhicules ont été mis en destruction.

Au 31 décembre 2019, EGS employait 27 salariés. Les locaux sont ouverts au public du lundi au samedi de 7H à 20H, et les dimanches et jours fériés de 8H à 12H.

Le compte de résultat d'exploitation fait état de 882 870 euros de recettes, 922 681 euros de charges, soit un déficit d'exploitation de 39 811 euros.

Il a été demandé à EGS d'effectuer des modifications dans son rapport 2020 concernant l'anonymisation des effectifs salariés, et d'explicitier sa politique en termes d'égalité femmes-hommes, du devenir des véhicules, et de son éco-responsabilité.

Année 2020

Présentation des données financières :

- le chiffre d'affaires réalisé en 2020 a été de 1 743 683 euros pour un compte d'exploitation prévisionnel (CEP) à 2 279 831 euros, soit une variation de - 536 148 euros;
- le résultat d'exploitation s'établit à - 102 061 euros pour un CEP à - 14 711 euros, soit une variation de - 87 350 euros.

Le compte de résultat 2020 est impacté par de nombreuses corrections de l'année 2019, c'est pourquoi il convient de regarder les deux années en cumulé.

En cumulé, le chiffre d'affaires 2019-2020 est de 2 627 000 euros, soit - 589 000 euros par rapport au CEP et le résultat net est de - 269 000 euros soit - 250 000 euros par rapport au CEP.

Le chiffre d'affaires est en retrait par rapport au CEP sur l'ensemble des postes, sauf pour les ventes du domaine, les expertises refacturées et les défraiements des enlèvements des véhicules en voie d'épave.

Le nombre d'interventions réalisées en 2020 n'est pas au niveau du CEP. Les interventions réalisées sont au nombre de 13 726 soit - 2 607 interventions par rapport au CEP (-15%).

Au global, les charges comptabilisées au titre de l'année 2020 sont de 1 846 000 euros (dont 49 000 euros de charges exceptionnelles), soit une économie de 449 000 euros par rapport au CEP :

- les charges exceptionnelles correspondent à des sorties d'immobilisation de travaux comptabilisées à tort en investissement;

- pour les charges de personnel, l'économie par rapport au CEP s'explique par le recours au chômage partiel et par l'adaptation des effectifs au volume d'activité ;
- pour les amortissements, à la fin 2020, le montant des dépenses d'investissement est de 568 000 euros, soit une économie de 127 000 euros par rapport au CEP. Cela explique l'économie d'amortissements ;
- pour les autres charges, il y a des économies sur les impôts et taxes (- 80 000 euros), sur les charges de location (- 45 000 euros) et sur la sous-traitance (- 58 000 euros).

EGS explique que la pandémie du Covid-19 a entraîné un effondrement des mises en fourrière en 2020, ce qui expliquerait selon la société les mauvais résultats financiers.

EGS a rajouté dans son rapport des indicateurs sur l'emploi féminin et la formation. L'entreprise a investi dans un véhicule et du matériel électrique et a amélioré la qualité de l'inventaire des véhicules mis en fourrière.

EGS fait intervenir en sous-traitance l'entreprise « FRED dépannage » pour les demandes d'enlèvements de véhicules poids lourds, et a occasionnellement recours aux renforts des autres fourrières de la société EGS (Strasbourg, Lille) pour de l'événementiel. La société GORON intervient en sous-traitance pour la télésurveillance et le gardiennage des sites.

4) Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale : Halle Tony Garnier.

Année 2019

2019 a été une excellente année pour la Halle Tony Garnier qui a accueilli les artistes les plus suivis du moment, notamment dans le domaine du rap francophone. L'activité de l'établissement, notamment sur le dernier trimestre a permis de réaliser un chiffre d'affaires de plus de 5 millions d'euros.

En 2019, la Halle a accueilli 31 représentations de spectacles grand public, 26 concerts d'artistes musicaux francophones, 8 représentations d'humoristes et 7 concerts d'artistes musicaux internationaux. Les salons et conventions ont occupé la Halle sur 24 jours d'ouverture au public.

La fréquentation des événements culturels a été en hausse de 11% par rapport à l'année précédente pour atteindre 381 000 spectateur-trices et 133 000 visiteur-euses sur les salons (comme en 2018).

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 019 000 euros soit plus 15% par rapport à 2018, dont 71% par les concerts-spectacles, 21% par les salons et 8% par les conventions.

Le résultat 2019 a été un bénéfice de 106 000 euros.

Année 2020

Le fonctionnement de la Halle a fortement été bousculé par la crise sanitaire : une jauge a été mise en place d'abord limitée à 5 000 personnes du 2 au 8 mars, puis à 1 000 personnes du 9 au 16 mars, une fermeture administrative du 17 mars au 1^{er} juin, puis de nouveau une jauge limitée à 1 000 personnes du 26 septembre au 29 octobre, un couvre-feu empêchant les manifestations tardives et une nouvelle fermeture administrative fin octobre.

Au fil de la progression de la pandémie, et des décisions gouvernementales consécutives, la programmation de la Halle a subi une succession de vagues de reports et d'annulations inédites, et malheureusement encore en cours en 2021.

Les tournées, notamment, nécessitent en effet des semaines voire des mois de préparation. Ainsi face à l'impossibilité de travailler durant le premier confinement, les quelques concerts reportés en juin et juillet dans un premier temps n'ont pas pu avoir lieu. La limitation de la jauge admissible à 1 000 personnes n'a, quant à elle, pas permis de reprendre à l'automne. L'économie des événements accueillis dans des salles de la taille de la Halle Tony Garnier ne pouvant pas s'adapter à un tel déficit de billetterie ou de visites.

A l'exception du placement des salariés en activité partielle, aucune mesure d'économies majeures n'a pu être prise en 2020 en vue d'atténuer l'impact sur les finances de la Halle. Ainsi, le résultat comptable de l'exercice 2020 présente un déficit de 514 000 euros, néanmoins limité grâce aux nombreux dispositifs d'accompagnement des entreprises (fonds de solidarité, indemnités d'activité partielle, exonération de charges et d'aide au paiement, exonération de loyer etc..). La ville de Lyon a ainsi exonéré la régie Halle Tony Garnier de la part fixe de la redevance au prorata de la période de fermeture, soit 68 000 euros HT et a proposé d'échelonner le paiement de la part variable de loyer prévue au titre de l'année 2019, soit 478 000 euros HT, à hauteur de 50% en 2020 et 50% en 2021.

Avec seulement 23 représentations (soit 49 de moins qu'en 2019), la fréquentation des concerts-spectacles en 2020 subit un recul historique de 73% passant de 380 441 à 101 741 spectateurs.

Il appartient au Conseil municipal de prendre acte de la synthèse des travaux de la Commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte de la communication des résultats des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) au cours de l'année 2021.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET